



INAPTITUDE FUTUR ET EMPLOYEUR

Par **LYLY5630**, le **27/04/2015** à **16:47**

Bonjour
Je vous explique je suis en arrêt et vais être déclaré en inaptitude en 1 fois par le médecin du travail à la fin de mon arrêt, mon employeur me contacte pour que j'aille récupérer mes bulletins de salaires car il ne veut pas le envoyer ni que quelqu'un les récupérer pour moi, mais je suis dans l'incapacité de m'y rendre et de les affronter, suis dans l'obligation de m'y rendre ou doit-il me les envoyer ?
Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **28/04/2015** à **19:51**

Bonsoir,
Ces documents sont récupérables, vous devez donc aller les chercher.
Mais si vous en réclamez l'envoi, l'employeur ferait bien de ne pas pratiquer la rétention, car vous pouvez toujours présenter une demande devant le CPH en formation de référé.

Par **LYLY5630**, le **28/04/2015** à **20:43**

Merci bcp de votre réponse ! Si je ne vais pas les chercher que va-t-il se passer ? Je ne peux pas aller les voir j'en suis incapable
Merci

Par **LYLY5630**, le **28/04/2015** à **22:14**

Je lui ai déjà proposé il refuse donc je vais attendre et lui faire savoir que soit quelqu'un les

recup pour moi soit je les recup plus tard en meme temps que tout les papiers de fin de contrat
je pense que ce sera la meilleure chose a faire pour moi rnMerci de ta reponse !!!